

Commission de décision administrative pour les passeports d'Ankara
Bureau général de l'état civil
Ministère de l'Intérieur de la République de Turquie

Le nom et l'adresse de la commission en turc :

Nüfus ve Vatandaşlık İşleri Genel Müdürlüğü
Pasaport İdari Karar Komisyonu
T. C. İçişleri Bakanlığı
Bakanlıklar/ANKARA
TURQUIE

Lyon, le 30 novembre 2020

Chers membres de la commission,

En tant qu'élue de la République française et adjointe au Maire de Lyon déléguée aux Relations, à la coopération et à la solidarité internationales, j'ai l'honneur d'attirer votre bienveillante attention sur la situation de Monsieur Ahmet Tuna ALTINEL, Maître de conférences en mathématiques à l'Université française Claude Bernard Lyon 1, privé de passeport depuis le 12 avril 2019.

Suite à sa participation le 21 février 2019 à une réunion publique organisée à Villeurbanne par l'association «Amitiés Kurdes» de Lyon-Rhône-Alpes, Monsieur ALTINEL a été inculpé en Turquie pour « propagande en faveur d'une organisation terroriste », puis jugé et relaxé des chefs d'inculpation par le tribunal de Balikesir par une décision motivée publiée le 21 février 2020.

Par une décision en date du 6 juillet 2020, la Cour d'Appel de Bursa a rejeté l'appel que le Procureur avait formé contre l'acquittement de Monsieur ALTINEL. Le Procureur de la République de Turquie n'ayant pas fait appel de cette décision dans un délai de 15 jours, l'acquittement définitif de Monsieur ALTINEL a été confirmé le 3 septembre 2020.

Une requête en restitution du passeport de Monsieur ALTINEL a été introduite le 24 août 2020 sollicitant la levée de la décision administrative imposant la rétention du passeport de Monsieur ALTINEL. Cette requête a été refusée par la Commission chargée des décisions administratives de la police locale de Balikesir, le 28 septembre 2020, sans aucune justification de ce refus

Alors que l'acquittement de Monsieur ALTINEL est désormais définitif, il apparaît incompréhensible que son passeport ne lui soit pas restitué. Monsieur ALTINEL, qui réside et travaille en France, et plus précisément à Lyon, depuis

1996, est un professeur particulièrement apprécié à la fois de ses collègues et de ses étudiants.

Plusieurs de ses confrères, qui l'ont côtoyé pendant vingt ans au laboratoire de Mathématiques de l'Université de Lyon 1, témoignent qu'il n'a jamais eu le moindre geste ou discours violent. Ses positions ne sont jamais sorties du cadre d'un débat d'idées respectueux des points de vue des uns et des autres. Son incarcération est, en outre, préjudiciable à l'enseignement et à la recherche en Mathématiques dans notre ville.

Nous vous demandons donc de prendre en considération le statut d'enseignant-chercheur français de Monsieur ALTINEL, de bien vouloir lui restituer son passeport pour lui permettre de rejoindre l'Université Lyon 1 afin qu'il puisse y assurer ses fonctions d'enseignement et de recherche qui manquent cruellement à son laboratoire, à ses étudiants, à son équipe pédagogique et dans son ensemble à l'Université Lyon 1.

Dans l'espoir d'une réponse favorable à notre requête, nous vous prions de croire à l'assurance de notre haute considération.

Sonia ZDOROVITZOFF

Adjointe au Maire de Lyon déléguée aux Relations,
à la coopération et à la solidarité internationales